

**RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGRAMME
COUNTERSKETCH INTERNATIONAL,
EDITE PAR GEMVISION**

(*Seul la version anglaise fait référence)

- Le logiciel CounterSketch International ("CSI") qui possède une fonction d'exportation au format STL et 3DM, est offert sur les marchés internationaux, c'est-à-dire hors Etats-Unis, Mexique et Canada, CSI ne peut en aucun cas être utilisé dans ou à destination des pays suivants :

Inde, Chine, Hong Kong, Thaïlande, Vietnam, Pakistan et évidemment : Canada, Mexique et Etats-Unis.

- CSI est exclusivement commercialisé pour un usage en **établissements de vente physiques** appelée "*Brique et mortier*" et uniquement pour un client unique et final (pas de production de série).

Un établissement de vente "*Brique et mortier*" désigne ce qui suit:

1. un indépendant exploitant une bijouterie unique (**1 porte**) ou
 2. une petite chaîne de bijouterie entre deux et neuf magasins (**2 à 9 portes**) :
 - Fonctionnant sous un nom commun
 - Possédé et contrôlé par une seule entité.
 3. CSI est interdit d'utilisation aux fabricants et aux vendeurs **qui dépendent exclusivement du commerce électronique et des ventes sur Internet**. Cependant, les détaillants indépendants tels que définis ci-dessus comme "*Brique et mortier*", qui exploitent un site Web dans le cadre de leur commerce de détail traditionnel, ne sont pas exclus.
 4. Les entités qui ne remplissent pas les conditions ci-dessous ne sont pas forcément exclues d'office de l'utilisation de CSI mais des conditions spéciales peuvent s'appliquer. Pour d'avantage d'information, contacter Altair Consulting à Genève, importateur des produits Gemvision.
- Les clients de CSI sont limités à **16 exportations** de modèles par jour au format STL ou 3DM.

Les clients de CSI ont l'interdiction de :

1. Transférez en ligne ou par voie électronique les fichiers numériques issus de CSI à **l'EXCEPTION** de la fabrication d'un bijou conçu avec CSI.
 2. Vendre, prêter, louer ou tenter de monétiser le logiciel :
 - Redistribuer, vendre, prêter, louer, sous-licencier, transférer, etc. des droits sur le logiciel sans une autorisation écrite préalable de Gemvision.
 3. De conserver des copies du logiciel après la résiliation du contrat avec Gemvision.
- Gemvision a le pouvoir de mettre fin à tout moment à la licence d'utilisateur (c.-à-d. "Débrancher" le client) si le client ne respecte pas les termes et conditions du contrat de licence ou si Gemvision à des doutes. Dans ce cas, le client doit détruire toutes les copies du logiciel et tous ses composants. À sa discrétion, Gemvision peut demander, et le client doit fournir, une attestation selon laquelle le logiciel a été détruit.

Altair Consulting est une entreprise active depuis 1998. Elle est spécialisée dans les logiciels de modélisations de bijoux et le service de prototypage rapide aux entreprises horlogères. Elle distribue les produits Gemvision pour la **France** et la **Suisse**. Plus d'information sous <http://www.altair-consulting.com>